

Jean-Louis Fabiani

La généralisation dans les sciences historiques
Obstacle épistémologique ou ambition légitime ?

Les sciences historiques sont caractérisées par l'irréductible pluralité des modes de construction de leurs objets et de leur capacité de produire des assertions à caractère général. Après avoir rendu compte des critiques durkheimienne et weberienne des formes ordinaires de généralisation, on s'efforce d'analyser la mise en question des paradigmes macrologiques qui a marqué les sciences sociales dans le dernier quart du XX^e siècle, et qui a principalement pris la forme d'un retour aux localités. L'autolimitation au niveau micrologique enveloppe néanmoins de redoutables contraintes. On peut démontrer que le niveau de généralité auquel les sociologues se situent dépend avant tout du mode de génération des données. En outre, le développement des sciences historiques dans le contexte universitaire du XX^e siècle a rendu plus difficile l'émergence d'assertions très générales ayant pour objet la totalité de l'histoire humaine. Si quelque chose comme un programme épistémologique peut être proposé, c'est autour de l'analyse des modes de construction de nos opérations typifiantes, stylisantes et comparatives qu'il doit porter. La question de la généralisation est indissociable de la mise en visibilité de régularités et de la possibilité de les manipuler à partir de l'établissement de procédures stabilisées de traitement des données. L'histoire intellectuelle et politique de la généralisation dans les sciences sociales renvoie donc pour une bonne part à celle du développement des instruments qui ont permis de constituer des données comme des objets. Le retour réflexif sur la genèse politico-épistémique de cet *instrumentarium* est donc une étape indispensable sur le chemin de la réévaluation des potentialités de la généralisation dans nos savoirs, lesquels ne sont jamais entièrement détachables de leur moment de production et des objectifs politiques qu'ils affichent. L'histoire particulière du développement de nos savoirs nous enseigne que l'on n'a rien à perdre à l'instabilité paradigmatique, puisque celle-ci est inséparable de leur régime propre de production.

Generalizing in the historical sciences
Legitimate ambition or epistemological hurdle?

The historical sciences are characterized by the irreducible plurality of the ways by which their objects are constructed and they produce general assertions. After having given an account of Durkheimian and Weberian critiques of ordinary forms of generalization, this paper aims at analyzing the questioning of macrological paradigms that affected the social sciences in the last quarter of the twentieth century, mainly by returning to local explanations. However the self limitation to a micrological level involves some fearsome constraints. One can demonstrate that the level of generality reached by sociologists depends primarily of the mode of production of data. Besides, the development of the historical sciences within the university context of the 20th century has made more difficult the emergence of very general assertions about the totality of human history. If something as an epistemological program can be

Annales HSS, janvier-février 2007, n° 1, pp. I-IV.

proposed, it must be based on the analysis of the modes of construction of our typifying, stylizing and comparative operations. Generalization cannot be separated from the demonstration of regularities and from their handling through stabilized procedures. The political and intellectual history of generalization in our disciplines is thus to a large extent identical to the development of the forming of objects. The reflexive turn towards the politico-epistemological genesis of such an instrumentarium is a necessary stage on the road to the reassessment of the generalizing potentialities of our knowledge, which can not be broken away from the moment they are produced and from their political goals. The peculiar history of the development of historical knowledge has nothing to lose with paradigmatical instability, for it is closely linked to their own mode of production.

Yan Thomas

L'enfant à naître et l'« héritier sien »

Sujet de pouvoir et sujet de vie en droit romain

La jurisprudence romaine des droits de l'enfant à naître ne s'appuyait pas sur des considérations d'ordre génétique, ni sur telle ou telle conception de la vie embryonnaire. Les juristes anciens ne s'interrogeaient pas sur le substrat physique de l'existence humaine, ni sur les seuils de son développement, à la manière des physiciens et des médecins, ou plus tard des théologiens. Pour penser l'enfant à naître comme sujet de droit, ils avaient à se poser de tout autres questions. Bien des conclusions générales peuvent en être tirées, à condition d'en saisir les contours. Le problème était soulevé exclusivement à propos de la vocation successorale des enfants nés après la mort de leur père. Plus précisément, la discussion se nouait autour de la figure civile de l'« héritier sien », qui succédait à son ascendant mâle à condition d'avoir été assujetti à sa puissance au moment même où il mourait (*potestas morientis*). Conférer les droits d'un « héritier sien » à un posthume, cela contraignait dès lors à prolonger l'existence juridique du mort jusqu'à la naissance de l'enfant. Par cet ajustement, le droit suppléait aux interruptions et aux vacances du pouvoir, assurant la continuité des relais de la puissance. L'examen d'un cas-limite invite ainsi à soulever un coin du voile et à découvrir, bien au-delà des mécanismes de la filiation et du droit successoral, une véritable architecture juridique de la vie. La succession aux biens n'opérait pas en raison d'une transmission génétique, mais par la grâce d'un pouvoir qui doublait la vie et lui était d'une certaine manière substitué. C'est la raison pour laquelle le droit civil romain eut aussi à découper, dans un temps généalogique commun aux vivants et aux morts, des segments de durée propres à un pouvoir qui ne lie que des vivants contemporains les uns des autres – quitte à prolonger dans certains cas l'existence fictive des morts. Tel est précisément l'enjeu du droit des posthumes, dont les opérations intéressent les conditions élémentaires du pouvoir, plutôt que les données génétiques et physiques de la vie.

The unborn child and the "direct heir" in Roman law

*Roman jurisprudence on the rights of the unborn child was not founded on considerations of genetic nature, nor on any particular conception of embryonic life. The legal analysts of antiquity were not raising questions as to the physical substrate of human existence, nor the stages in its development, in the way that physicists and physicians were to do later, followed by theologians. In order to consider the unborn child as an entity in law they needed to raise questions of quite a different order. A good many general conclusions can be drawn from this, on condition that the broad outlines are properly grasped. The problem arose exclusively in relation to the rightful place in terms of inheritance of children born after the death of the father. More specifically, the discussion centred on the nature in civil law of the "direct heir" who succeeded the male ancestor on condition of having been subject to his authority at the very moment of his death (*potestas morientis*). The vesting of the rights of a "direct heir" in a posthumous person meant that it was necessary to prolong the legal existence of the*

deceased until the birth of the child. Thus adjusted, the law could remedy any interruption or absence of authority, ensuring continuity in the handing down of power. Examination of a borderline case thus leads us to lift a corner of the veil and discover, not simply the mechanisms of parentage and the law of succession, but also what is in effect a legal architecture of life. Inheritance of property did not occur on the basis of a genetic mechanism but on that of a power that accompanied life and in a sense stood in for it. That is why Roman civil law needed to cut the genealogical time common to the living and the dead into durational segments specific to an authority binding only on living contemporaries between themselves – accepting that it will be necessary in certain cases to give the dead an extended notional existence. That is precisely what is at issue in the law of posthumous persons, whose operation relates to the elementary conditions of the exercise of power, rather than the genetic and physical givens of life.

Nathan Wachtel

Théologies marranes. Une configuration millénariste

« Théologie marrane » : la notion qu'emploie Richard H. Popkin pour qualifier la pensée religieuse d'Isaac La Peyrère (1596-1676) est-elle généralisante à d'autres auteurs ou personnages (qu'ils soient d'origine nouvelle-chrétienne ou non) ? L'on se propose de tenter une expérimentation : examiner deux cas éloignés dans l'espace et dans le temps, ceux du Père Francisco de la Cruz (vers 1530-1579) au Pérou, et de Pedro de Rates Henequim (1680-1744) au Brésil. Outre leurs destins tragiques, ces deux auteurs ont pour autre point commun que leurs pensées religieuses respectives s'orientent essentiellement vers (et depuis) le continent américain, où doivent advenir le Cinquième Empire et la Rédemption de l'humanité. Dans la confusion des innombrables spéculations que comportent tant de croyances messianiques et millénaristes, peut-on mettre au jour des configurations régies par quelque logique ? Au terme de l'analyse, il apparaît que, dans un champ limité, un certain nombre de thèmes s'articulent les uns aux autres selon des transformations de type structural, s'inscrivant comme autant de variantes à l'intérieur d'un même thème.

Marranos' theologies. A millenarian topic

Can the notion of "Marranos' theology", used by Richard H. Popkins to describe the religious thought of Isaac La Peyrère (1596-1676), be generalized to other authors or characters – whether of new-christian origin or not? The author examines here two case studies set in different times and spaces: that of father Francisco de la Cruz (circa 1530-1579) in Peru, and that of Pedro de Rates Henequim (1680-1744) in Brazil. Apart from a tragic destiny, both authors shared religious beliefs oriented towards (and originating in) the American continent, where the Fifth Empire and the redeeming of humanity were to take place. Is it possible to get a sense of logic out of this bundle of messianic and millenarian beliefs and the innumerable speculations tied to them? Through careful analysis, the author believes that, within a limited field, a certain number of topics are interrelated according to structural-like transformations which can be interpreted as variations within a single whole.

Angelo Torre

« Faire communauté »

Confréries et localité dans une vallée du Piémont (xvii^e-xviii^e siècle)

L'article aborde l'étude des procédures de généralisation à partir des conditions de production de sources dans la société d'Ancien Régime. L'imbrication des juridictions et une culture juridique de la possession donnent lieu à des transcriptions visant à la légitimation des pratiques des acteurs sociaux. Cette approche conduit à proposer une nouvelle interprétation de la confrérie du Saint-Esprit, une association à base territoriale et segmentaire qui gaspillait

ses modestes revenus en nature en banquets traditionnels de la Pentecôte. Si on lit ces associations à l'échelle topographique et si on les met en relation avec la morphologie polycentrique et fragmentaire des villages, on s'aperçoit que ce type de confrérie était utilisé par des populations alpines du Piémont du XVIII^e siècle pour la « production de lieux ». À travers les pratiques de la charité et le langage du droit commun, les confréries du Saint-Esprit institutionnalisèrent les relations entre proches et contrôlaient les relations sociales dans une région caractérisée par la migration saisonnière. Pour ses membres, la confrérie constituait le moyen de généraliser la singularité d'une organisation institutionnelle et sociale.

Production of a community
Fraternities and locality in a Piedmontese valley (18th century)

The article studies procedures of generalization starting from the processes of production of Old Regime documentation. Most of it was produced through the transcription of social practices by intertwining jurisdictions in order to legitimate specific social actors. This methodological stance leads to reinterpret the fraternities of the Holy Spirit of a Piedmontese valley in 18th century as a territorial and segmentary body rather than the matrix of the rural commune. Their traditional Whitsun banquets may be read as elements of the process of "production of locality" expressed through the practices of charity and the language of Continental common law. If we analyse them at the topographical scale and if we put them in relationship with the polycentric and fragmentary structure of the villages, the fraternities can be understood as means to institutionalise the relationships between the hamlets' neighbours and to control larger social relations by a population marked by seasonal migration. In this light, the fraternities allowed their members to claim the legitimacy of their local relationships, and henceforth to generalize them without abstracting them from the world of practices.

Gérard Delille

Représentation, généralisation, comparaison
Sur le système de parenté européen

Toute société produit ses généralisations au travers desquelles elle tend à se décrire et à se représenter. À partir d'un objet d'étude, celui de la parenté et de l'alliance en Europe occidentale, l'article met en évidence les écarts parfois considérables qui peuvent s'établir entre de telles généralisations et les pratiques réelles ; il souligne les difficultés d'ordre méthodologique, d'interprétation, de comparaison avec d'autres sociétés qui en découlent. Le système européen est-il simplement et toujours cognatique, associe-t-il strictement filiation et dévolution des biens, ne présente-t-il, au niveau des alliances, aucune règle, aucune préférence organisatrice, aucun échange direct des femmes et aucun bouclage dans la parenté ? Les réponses à de telles questions ne peuvent être apportées qu'en prenant en compte toute la complexité du fonctionnement réel de ce système.

Representation, generalisation, comparison
Kinship in Western Europe

Every society produces generalisations about itself through which it describes and represents itself. This article, which deals with kinship and marriage-alliances in Western Europe, emphasizes the differences, sometimes considerable which can be identified between such generalisations and the real practices. It highlights the difficulties, in terms of methodology, interpretation and comparison with other societies, that derive from these differences. Is the European system always and simply cognate? Does it link direct descent and inheritance rigidly? Doesn't it present, at the level of marriage alliances any rules, any principles of organisation, any direct exchange of women or any additional mechanisms to reinforce kinship? The answers to these questions can only be reached by taking into consideration the complexity of the practical realities through which this system worked.